

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

NN/FR

CCAS DE MORMOIRON

DECISION N° 02/2023

Portant : Aide pour le paiement d'une facture d'énergie pour Mme BOYNE Maureen

NOUS, Président du CCAS de MORMOIRON

VU l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code de la Famille et de l'Aide Sociale,

VU la délibération du 05/2019 en date du 15/04/2019 reçue en Préfecture d'Avignon le 19/04/2019 approuvant le règlement d'Aide Sociale du CCAS de Mormoiron.

VU la délibération 3/2020 en date du 21/07/2020 transmise en préfecture le 27/07/20 donnant délégation à Monsieur le Président et à sa Vice-Présidente afin de prendre toute décision d'attribution de prestations pour un montant n'excédant pas 1000 €.

CONSIDERANT la demande de Madame BOYNE Maureen domiciliée 24 rue du du viel hôpital 84570 MORMOIRON pour le paiement de sa facture d'énergie.

CONSIDERANT la situation financière et familiale de Madame BOYNE